

Projet portant creation et Organisation de la
Direction Générale de la culture.

Il n'est pas nécessaire d'élucider l'importance de la politique culturelle au Rwanda, cela se comprend par la raison de sa création. Ce qui importe ici est de savoir comment cette promotion culturelle sera organisée et par quoi il faudra commencer.

La création d'un tel département doit avoir la planification et la structure bien adaptées. C'est donc ce que nous envisageons ici.

Toute culture a son passé, son présent et doit avoir une orientation de son avenir. Nul n'ignore que le Rwanda a un passé culturel très riche, on n'ignore pas non plus que ce passé est très peu connu par la jeunesse et que c'est précisément cette jeunesse qui est appelée à préparer l'avenir, tant politique, économique que culturel.

PLANIFICATION ET STRUCTURE.-

Par la planification et structure, il faut entendre le programme à suivre pour la mise sur pied et assurer la bonne continuation d'un tel service dans l'esprit de sa création. De sa structure, c'est dire l'organisation administrative et les activités de ce service.

Le programme pour la création d'une direction des affaires culturelles a deux étapes:

- a-Le programme à court terme,
- b-Le Programme à long terme.

Le programme à court terme est pour deux buts: la priorité qu'il faudrait accorder à la sauvetage des éléments culturels en péril, la priorité à accorder à la stimulation et sensibilisation culturelle dans toutes les couches de la société rwandaise. Ces deux points constituent un élément fondamental de la politique culturelle d'une nation.

Le programme à long terme comprend toute la structure pour le but visé, dans le présent et l'avenir, celui-ci dépend à la fois des possibilités budgétaires, des compétences et des réalisations du programme à court terme.

I.- L'ADMINISTRATION :

Les affaires culturelles en collaboration avec le Secrétaire^{riat} National du Parti National, seront dirigées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Cette direction sera autonome et aura deux divisions; mais elle pourrait en avoir plus, selon les possibilités financières.

1ère Division:

La présente division s'occupera de la culture traditionnelle et des recherches; elle comprendra les sections suivantes:

1ère Section : Recherche, Histoire, Science sociale et Droit

2ème Section : Religion, Magie, Mythologie et Philosophie

3ème Section : La littérature et la langue rwandaise

4ème Section : Les Arts plastiques

5ème Section : Musique et Danse

6ème Section : Musée et Archéologie

7ème Section : Sports et Jeux

2ème Division:

La deuxième division s'occupera de l'Art moderne et de l'évolution de l'art dans le pays; elle connaîtra tous les domaines artistiques et les problèmes y afférants; elle se divise en sections suivantes:

1ère Section : Littérature moderne

2ème Section : Arts plastiques

3ème Section : Musique et Danse

4ème Section : Le théâtre et les arts dramatiques

5ème Section : Sports et Jeux

6ème Section : Information et documents

7ème Section : Gestion des crédits

II.- LES ACTIVITES.-

Les priorités.

Dans le cas qui occupe le Rwanda en matière de culture, comme il est indiqué plus haut sur la planification et la structure, mis de côté le problème financier qui est un handicap dans toute chose, non seulement au Rwanda, mais aussi dans les pays en voie de développement, ce problème ainsi que celui des compétences, nous obligent, nous imposent même, la lenteur dans les actions d'intérêts nationaux; c'est pourquoi, par la force des choses, nous devons faire les réalisations par étapes, à commencer par les priorités. Ces priorités sont dans chaque division et dans chaque section de la façon suivante:

1) La sauvegarde du patrimoine culturel en péril.

2) La sensibilisation aux intérêts culturels dans la vie nationale.

B) L'animation des talents et le soutien de la création artistique.

a) La sauvegarde du patrimoine culturel en péril:

Il existe dans la culture traditionnelle rwandaise, les éléments en péril; c'est à dire tout ce qui est de la tradition orale et les objets d'art en matière périssable. La tradition orale est conservée par les informateurs très vieux et qui, pour le moment sont menacés par la chute de leurs jours. Après la disparition très proche de ces informateurs, il n'y aura plus de possibilités pour les trouver. C'est pour cela qu'il s'avère nécessaire et très urgent de recueillir ces richesses culturelles en voie de disparition (pour ne pas dire qu'une grande partie a disparue), il y a quand même moyen de sauver le reste. Il est aussi urgent de protéger les lieux historiques, les arbres et roches archéologiques.

Moyens pratiques:

Pour cette fin utile, il faudra organiser un groupe de gens d'une certaine connaissance dans la matière, armé des appareils d'enregistrement et de photos, de machines à écrire et véhicules. Ce groupe aura pour mission de parcourir tous les coins du pays, dans toutes les couches sociales à la recherche des informations sur:

" imigani, ibitekerezo, ibisakuzo, ibyivugo, ibisigo,

" ibisakuzo, imihango, imigenzo, imiziro, amahano,

" indilimbo, imbyino, inanga, umwironge, imyasiro,

" amahamba, amazina y'inika,

" amacumu, imiheto, imihoro, amasuka, ibiseke, ainsi que d'autres objets d'art les plus anciens dans la technique et les formes. Ce groupe se renseignera sur les lieux historiques, les arbres et roches archéologiques, en garantissant leur protection à l'état où ils se trouvent.

b) La sensibilisation aux intérêts culturels dans la vie nationale:

Il n'est pas nécessaire ici de rappeler l'importance de la sensibilisation et la prise de conscience de l'intérêt culturel dans la vie nationale, cela se comprend du moment que le problème est soulevé; cependant on ne passera pas sans souligner que, non seulement la conscience de sa culture est bien celle de soi-même, que les activités culturelles jouent un rôle très important dans la vie économique et politique d'un pays, qu'il faut bien, par cette sensibilisation, chasser les préjugés qu'on a sur les activités culturelles en général.

Moyens pratiques:

La prise de conscience de la valeur du patrimoine culturel et la sensibilisation de la population aux activités culturelles peuvent se réaliser de la manière suivante:

- Cette campagne commencera par les concours dans: la musique, la poésie, les chansons, théâtre et dans les oeuvres d'arts plastiques dans tous les domaines: peinture, sculpture, céramique, vannerie, tapisserie, décoration en perles, forge etc. Le jury sera composé des

connaisseurs de ces domaines et les prix seront distribués pour les oeuvres choisies dans tous les domaines en guise d'encouragement de la création artistique. Les oeuvres rythmiques seront diffusées par radio ~~seront diffusées par radio~~ et revues, bulletins et journaux du pays. Cette exposition des arts plastiques se déplacera de Préfecture en Préfecture, en vue de montrer à la population sa richesse culturelle et pour susciter le sentiment de l'art national dans toute sa valeur.

- Pour maintenir cette ambiance culturelle dans la population, une émission culturelle aura un programme aux antennes de la radio-diffusion nationale; les articles sur la vie culturelle seront publiés dans les revues et journaux du pays. Les expositions régulières seront organisées.

c) L'animation des talents et le soutien de la création artistique:

La réalisation des talents et le soutien de la création artistique s'effectuera de la manière suivante:

Après la sensibilisation (ou la prise de conscience) on entrera directement en contact avec les artistes, on aura jugé les talents; mais cela ne suffit pas. Il faudra: accorder l'aide matérielle aux artistes qui s'organisent, pour faire les ateliers et trouver le matériel nécessaire, encourager la création des clubs pour la musique, le théâtre etc., faciliter l'introduction des arts non encore connus au Rwanda et, dont les artistes ne peuvent rien faire eux-mêmes: la gravure, la pyrogravure, la céramique moderne, la publicité et la décoration moderne ainsi que d'autres arts appliqués à l'industrie. Il faudra connaître ces domaines et les problèmes qu'ils causent et aider en conséquence.

Dans le même ordre d'idée, dans le même esprit de promotion culturelle, les bourses de stage et voyage d'étude seront accordés aux artistes en vue de se perfectionner et faire connaissance avec les artistes étrangers.

Des galeries d'art et des comptoirs de vente des objets d'art seront créés, les artistes y apporteront leurs objets, cela pour avoir une vente organisée, les artistes récolteront le fruit de vente moins un certain pourcentage pour la galerie. La circulation et vente des objets d'art sur les rues et les marchés sera interdite.

III.- PERSPECTIVES DES ACTIVITES EN GENERAL:

Le programme des priorités est un premier pas et constitue un élément de base pour le vaste programme de l'ensemble de la Direction des affaires culturelles. Maintenant un coup d'oeil sur les divisions et sections. L'étendue des affaires culturelles ne permet pas de faire une seule division, les sections sont également bien distinctes de façon à ne pouvoir trouver un seul responsable sans se noyer dans une complexité, sans pouvoir en sortir. Cependant, faute de moyens financiers, il y a lieu d'avoir une seule division au point de vue administratif: la culture traditionnelle et les arts modernes ensemble, mais au point

de vue technique, ces divisions et leurs sections seront séparées.

IV.- DIVISION DE LA CULTURE TRADITIONNELLE.

a) Section de Recherche, histoire, science sociale et droit:

Cette section, formée d'un groupe de chercheurs, s'occupera de l'histoire du Rwanda depuis les temps les plus reculés, s'occupera de l'organisation socio-familiale, politique et économique, et rassemblera tous les renseignements dans leur moindres détails.

b) Section de la religion, magie, mythologie et philosophie.

Cette section s'occupera de tous les rites religieux: kuraguza, guterekera, kubandwa (kwatura-gusubizaho) ainsi que tous rites de la magie (gutereka, gushika, guhura etc. Elle aura comme tâche d'inventorier toutes les cérémonies (imihango) n'ayant pas de rapport direct avec la religion ou la magie, comme le mariage, la naissance, l'enterrement, ainsi que les tabous "imigenzo, imiziro et amahano" qui règlent le fondement de la morale et des bonnes moeurs, les bonnes manières et l'art de guerrir. La même section s'occupera de la mythologie: comme par ex. l'histoire de l'origine de Lyangombe et les autres imandwa, ibicwezi (Rubare) ibigashali, impaca etc. Du côté philosophique, cette section s'occupera d'inventorier les contes et fables (imigani-ibitekereza) qui renferment les idées philosophiques: comment les rwandais pensent, les explications qu'ils donnent sur l'univers, la vie, la mort la création des êtres vivants et leur relation dans le temps et dans l'espace ainsi que tous les autres phénomènes physiques et philosophiques.

c) Section de littérature et de la langue rwandaise.

Cette section aura pour but d'inventorier les contes et légendes, fables, dicton, la poésie dans tous les genres, elle s'occupera de la traduction en langues étrangères, publiera des extraits de poèmes à l'usage des écoles, etc; et, composée des linguistes rwandais, elle aura comme but, la sauvegarde de la langue rwandaise, la recherche du vocabulaire rwandais, l'élaboration des manuels de lecture en bon kinyarwanda, la grammaire rwandaise etc....

d) Section des arts plastiques.

Cette section s'occupera des divers domaines d'art plastiques traditionnel, s'occupera des ateliers de ces arts, organisera leurs artistes et artisans et tous les problèmes y afférents, les musées et les expositions. Elle s'occupera des catalogues de ses objets, leurs motifs de décor, leurs noms et origines etc?

e) Section de la Musique et de la danse:

La présente section s'occupera d'inventorier et enregistrer toutes les mélodies anciennes, les rythmes et morceaux de harpes et autres instruments musicaux, la notation de ces airs.

La même section s'occupera des troupes de danseurs et chanteurs de joueurs des instruments nationaux et du ballet national.

f) Section des musées et archéologie:

Les principales activités de cette section sont: l'organisation des musées nationaux, la collection des pièces d'art pour les musées, les monuments, la restauration des musées et monuments, la protection des sites historiques, les arbres et roches archéologiques, la datation des objets historiques, les fouilles archéologiques, etc.

g) Section des Sports et Jeux:

La section des sports et jeux aura la tâche de connaître les sports et jeux traditionnels, la formation des équipes de ces sports et jeux ainsi que tous les problèmes qui les concernent.

h) Section des recherches:

~~Cette section est formée d'un groupe de chercheurs, sur l'histoire, philosophie, droit, art, etc.~~

V.- DIVISION DES ARTS MODERNES:

Cette division concerne tous les domaines d'arts traditionnel dans son évolution et les autres domaines de l'influence étrangère: la peinture la sculpture des masques et statuettes, le théâtre, les chansons modernes, les orchestres et instruments modernes etc...

a) Section de la littérature moderne:

Cette section devra s'occuper de tous les aspects littéraires modernes, des auteurs de livres et manuels, leurs diffusions, etc. Elle s'occupera des concours littéraires et les prix en argent et médailles; elle financera les éditions pour les œuvres littéraires.

b) Section des arts plastiques:

La présente section devra s'occuper des concours et expositions, l'organisation des artistes et des ateliers d'art, l'académie des Beaux Arts et les écoles nationales des arts, elle accordera les financements des groupes d'artistes et artisans, la participation des artistes rwandais dans les expositions à l'étrangers, organisera les voyages d'études pour les grands artistes rwandais, accordera les bourses d'étude ou de stage des artistes à l'étrangers etc.

c) Section de la musique et danse:

La section de la musique et danse, s'occupera de la musique moderne, des orchestres, des groupes de chanteurs, organisera des clubs de musique, les soirées musicales, le ballet national, les concours de musique et de danse, donnera les prix d'encouragement pour les meilleurs compositions, aura la tâche de conservatoire de musique rwandaise et s'occupera de la disquethèque etc...

d) Section du théâtre et les arts dramatiques.

Cette section aura pour but de promouvoir les arts dramatiques au Rwanda, s'occupera et organisera des clubs de théâtre, la composition et adaptation des pièces de théâtre en langue nationale et étrangères, organisera des soirées théâtrales, facilitera le perfectionnement dans le domaine théâtral à l'étranger, s'occupera de tous les problèmes concernant le théâtre national, costumes, décor etc...

e) Section des sports et jeux:

Cette section s'occupera de la promotion ^{des} sports et jeux modernes; footbaal, volley-baal, athlétisme, marathon, cyclisme, natation etc. etc.... Elle s'occupera de la création et des exercices de ces sports et jeux, des compétitions et des équipes, des coupes des champions, des terrains et des maillots etc....

f) Section de l'information et documents:

La présente section s'occupera de l'information et de la diffusion des activités culturelles sur tout le territoire et à l'étranger; elle devra collaborer avec tous les organismes étrangers ayant pour but de promouvoir les intérêts culturels, à commencer par l'UNESCO, elle s'occupera de la revue culturelle, des articles sur la vie culturelle dans le pays et à l'étranger, les émissions radiodiffusées etc., elle s'occupera de la création et l'organisation des centres culturels ou maisons de cultures dans tout le pays, elle s'occupera des films documentaires et culturels, des photos et des reproductions des œuvres d'arts et de la traduction etc.etc....

g) Section de la gestion des crédits:

Puisqu'il faut parler de l'autonomie de la direction des affaires culturelles, il faut penser aussi de la gestion de ses crédits. Le rôle du gestionnaire est bien connu. Il est sous entendu que sans budget il serait inutile de parler des affaires culturelles sans crédits, cependant, on peut estimer un budget annuel pour le personnel et matériel pour le début qui ne serait pas en dessous de 5.000.000 frs rw.

Kigali, le 4 décembre 1970

Mulihano, Bessit
Mulihano Bessit